

Montréal, le 3 février 2025



Numéro d'identification : [redacted]
Numéro de dossier : 104547

Objet : plainte concernant l'entreprise AIR TRANSAT

Bonjour,

La présente vise à vous informer du suivi de votre plainte du 13 janvier 2025. Selon la situation décrite dans votre plainte, certaines communications écrites de l'entreprise n'étaient pas en français.

Après analyse du dossier, l'Office québécois de la langue française considère que votre dénonciation est fondée en vertu de l'article 41 de la *Charte de la langue française*. Conformément à cet article, les communications écrites d'un employeur doivent au moins être rédigées en français.

En effet, selon la loi, « l'employeur doit respecter le droit du travailleur d'exercer ses activités en français ; il est en conséquence notamment tenu d'utiliser le français dans les communications écrites, même celles suivant la fin du lien d'emploi, qu'il adresse à son personnel, à une partie de celui-ci, à un travailleur en particulier ou à une association de travailleurs représentant son personnel ou une partie de celui-ci. »

L'Office communiquera avec l'entreprise visée afin qu'elle apporte les corrections requises pour se conformer à la *Charte*.

À la fin du traitement de votre dossier de dénonciation, l'Office vous informera des interventions qu'il a effectuées et de ses conclusions.

L'Office s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que votre anonymat est préservé. Néanmoins, si l'entreprise visée exerce des représailles contre vous en raison de votre dénonciation ou de votre collaboration à l'enquête, nous vous invitons à communiquer avec nous en précisant le numéro de référence de votre dossier qui est indiqué dans cette lettre. Nous vous informerons alors de la démarche à entreprendre.

Nous vous remercions de votre engagement envers la langue française. Pour toute question ou demande concernant une plainte ou une dénonciation, n'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le 514 873-6565 (option 3) ou, sans frais, le 1 888 873-6202 (option 3), ou encore en écrivant à information-plainte@oqlf.gouv.qc.ca. Pour consulter votre dossier et en suivre le traitement, nous vous invitons également à accéder à la page consacrée aux plaintes et aux dénonciations du site Web de l'Office au www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/respect/.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La Direction de la protection
de la langue française

Direction de la protection de la langue française

